

Au Grand Conseil Vaudois

Interpellation : Canton de Vaud, aujourd'hui les catholiques sont plus nombreux que les protestants...

Développement :

C'est par la presse vaudoise, devant la discrétion ou l'effacement total du Conseil d'Etat, que les vaudois ont été informés que les Catholiques sont désormais plus nombreux que les Protestants dans le canton de Vaud. Selon toute probabilité cette tendance ne fera que se renforcer dans les années à venir. De Lausanne à Aigle, de Morges à Nyon, d'Avenches à Moudon et d'Yverdon à Orbe, la plupart des grandes villes abriteraient aujourd'hui une majorité de personnes de confession catholique. Rappelons qu'en 1860, les Catholiques représentaient à peu près 7% de la population protestante (soit 12'800 Catholiques contre 199'400 Protestants). Les statistiques officielles du canton de Vaud ne semblent cependant pas confirmer les propos relatés par les médias concernant le poids des confessions dans notre canton !

Le Conseil d'Etat confirme-t-il cette évolution et peut-il nous communiquer les chiffres officiels 2009 ?

Nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'Etat juge-t-il cet événement historique et la politique migratoire qui a amené ce changement de la représentativité des confessions dans le Canton de Vaud ?
2. Comment juge-t-il ce changement après cinq siècles d'histoire vaudoise ?
3. Quelles conséquences le Conseil d'Etat tire-t-il de cet événement et au besoin quelles mesures compte-t-il prendre pour faire entrer démocratiquement ce changement dans les faits ?
4. Quelles seront, par conséquent, leurs implications sur les statuts des deux Eglises de droit public, particulièrement sur leurs conventions de subventionnement, les mises à disposition des différentes cures et lieux de cultes dont l'Etat et les communes sont propriétaires ainsi que les répartitions des postes pastoraux pris en charge par le Canton de Vaud?
5. Ce changement pourrait avoir des conséquences structurelles pour les églises protestantes et catholiques, le Conseil d'Etat a-t-il des informations, suite à d'éventuels contacts, provenant de la gouvernance des deux églises précitées ?
6. Le lien historique entre l'Eglise protestante et l'assermentation des magistrats et députés a-t-elle encore vraiment sa raison d'être ?
7. Avec la politique actuelle souhaitée par la libre circulation des personnes et la pression migration constante, quelle est l'évolution de l'Islam dans notre canton depuis 1970 ?

Rances, le 2 février 2010

Pierre Guignard, député